

ASSURANCES

JOURNAL MENSUEL DES ASSURANCES

CANADA PORT PAYÉ POSTAGE PAID
1 C.
NO 5211 MONTREAL

334, rue Notre-Dame Est - Montréal

POUR L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Voici le texte d'une causerie prononcée à la radio par notre collaborateur, M. Gérard Parizeau. Nous en recommandons la lecture à nos lecteurs, qui y trouveront quelques détails précis sur notre Université, dont les embarras financiers ont soulevé tant d'injustes critiques. C'est avec plaisir que nous profitons de l'occasion pour exprimer notre respect pour l'oeuvre accomplie patiemment et sans bruit par des professeurs aussi dévoués que, dans l'ensemble, mal rémunérés.

N. D. R.

Mesdames, Messieurs,

C'est spontanément que j'ai accepté de venir vous parler ce soir de l'Université de Montréal. J'ai pour cela plusieurs raisons. Je suis un de ses anciens élèves; j'ai pour son oeuvre et ses professeurs du respect et de l'admiration et, enfin, je souhaite ardemment qu'elle puisse se développer aussi rapidement que l'exigent nos aspirations nationales.

Fondée en 1920, pour succéder à la filiale de l'Université Laval, l'Université de Montréal a trouvé un vaste champ ouvert à ses initiatives, mais un champ tout juste défriché, où il restait énormément à faire. Comme ses ressources étaient faibles, elle demanda au public et au gouvernement provincial de l'aider à poursuivre son oeuvre. Quelques millions furent souscrits; ce qui lui permit de réparer ses immeubles deux fois après l'incendie, en attendant qu'elle pût construire ailleurs, de donner à ses laboratoires et à son enseignement en général le matériel dont ils avaient un besoin pressant et de rémunérer un peu mieux son personnel enseignant. Mais tout cela ne pouvait être que transitoire puisqu'on s'était engagé au moment de la souscription publique à transporter l'Université

dans un autre quartier aussitôt que possible. Le déménagement s'imposait d'ailleurs: l'agrandissement des services, l'augmentation du personnel et du nombre d'élèves, la nécessité d'orienter les laboratoires vers la recherche, tout cela rendait nécessaire de trouver de nouveaux locaux. L'encombrement du quartier de l'Université faisait souhaiter que la migration eût lieu le plus tôt possible pour le plus grand bien des étudiants.

C'est à ce moment que le problème du site se posa avec toute sa complexité. On le trancha en faisant choix d'un vaste et magnifique domaine, où durant de très nombreuses années l'Université pourrait grandir en toute liberté sans être gênée par l'espace disponible ou par l'entourage. Puis, on étudia la construction même. Après une enquête élaborée, poursuivie, avec la collaboration de la Rockefeller Foundation, par une commission qui réunissait quelques-unes des personnalités les plus en vue du Conseil et du personnel enseignant, on opta pour l'immeuble unique groupant l'ensemble des facultés et écoles, l'hôpital universitaire, l'administration, la bibliothèque et l'amphithéâtre. Extrêmement intéressante, cette formule apparaîtra sous son vrai jour quand on sera parvenu à avancer les travaux suffisamment pour faire disparaître l'accumulation de baraquements, de monte-charge et d'échaffaudages qui enlaidissent et déforment la façade. Dès que le public pourra visiter l'installation, même non terminée, il se rendra compte des résultats tout à fait intéressants qu'a donnés la collaboration intime et soutenue de l'architecte et du personnel universitaire. Il verra lui-même de quelle manière l'enseignement pourra enfin se poursuivre dans l'atmosphère de paix et de quiétude et dans les conditions d'espace et d'hygiène qui sont devenues indispensables.

Conçu dans une période d'extrême optimisme, à un moment où tout le monde, du plus grand au plus petit, raisonnait avec

une entière confiance en l'avenir, le projet ne put malheureusement pas être entièrement réalisé avant la crise de 1929. Malgré l'aide généreuse du gouvernement provincial, empêché de faire tout ce qu'il désirait par ses propres embarras financiers, l'immeuble reste inachevé. Si seulement on avait pu le terminer avant 1929 ou même en 1930, le public se serait rendu compte de l'oeuvre à accomplir et il aurait sûrement prêté sa collaboration pour assurer le fonds de roulement nécessaire.

Parce qu'elle a engagé toutes ses ressources dans une entreprise dont on ne pourra apprécier l'intérêt qu'une fois les travaux terminés, l'Université se trouve depuis deux ans dans une situation financière extrêmement difficile. Depuis quelques mois cette situation est critique, au point qu'on se demande avec anxiété pendant combien de temps on pourra tenir le coup. Tous ceux qui comprennent l'absolue nécessité de l'enseignement supérieur affirment: « Mais ce n'est pas possible de fermer les portes! » Ce sera malheureusement un fait accompli avant très longtemps si on ne trouve pas une solution durable.

Des amis de l'Université se sont émus d'une telle éventualité. Ils se sont réunis, ils ont discuté et ils ont agi. Comme le projet de taxe foncière, pourtant le meilleur, était impossible à exécuter et comme la loterie était momentanément irréalisable, ils se sont rendus compte que seule la souscription individuelle pouvait sauver l'Université. Mais le problème restait extrêmement difficile à résoudre. Allait-on pouvoir trouver assez de souscripteurs pour subvenir aux besoins de l'enseignement? Pourrait-on accumuler un fonds assez important pour produire le revenu nécessaire? Une solution nouvelle au pays s'offrait: une combinaison d'assurance et de souscription qui permettrait à l'Université de toucher une somme assez élevée pour chaque millier de dollars d'assurance, tout en permettant au souscripteur ou à ses héritiers

(Suite à la 2e page)

La situation économique

	Avril 1933	Avril 1934	Mars 1934
Production industrielle			
Acier — tonnes	11,380	70,360	72,920
Papier-journal — tonnes	147,760	206,610	210,130
Automobiles — nombre	8,256	18,363	14,180
Energie hydroélect. — 1,000,000 kwh.	1,297	1,607	1,796
Indice de l'emploi — 1926 = 100	77.6	92	91.3
Commerce			
Importations — \$1,000	20,467	34,816	47,497
Exportations — \$1,000	20,312	32,047	68,398
Exportations de blé — 1000 boisseaux	4,460	3,568	10,103
Bâtiment			
Valeur des contrats — \$1,000	8,609	11,469	7,617
Finances			
Débits bancaires — \$1,000,000	1,877	2,636	2,489
Billets en circulation	163.1	160.1	168.8
Prêts à demande	94	101	103
Divers			
Assurance-vie, ventes — \$1,000	81,602	33,013	32,764
Prix de gros, 1926 = 100	66.4	71.1	72.0

Le rapport du surintendant des Assurances

Le rapport annuel du surintendant des Assurances de Québec nous apporte, cette année, des chiffres intéressants sur les affaires traitées dans la province durant

1932. Voici par exemple un tableau qui donne le total des primes acquises et des règlements pour toutes les sociétés.

	Primes acquises	Sinistres encourus	Rapport
Compagnies à Fonds social	\$12,339,165.95	\$10,323,280.66	83.66
Compagnies d'assurance mutuelle:			
Comtés et ecclésiastiques	330,571.72	199,779.47	60.43
Associées de la Nouvelle-Angleterre	315,154.42	231,552.02	73.47
Autres mutuelles	311,034.75	237,693.28	76.42
Compagnies à primes fixes et mutuelles:			
Avec capital-actions	1,128,710.38	707,737.03	62.70
Sans capital-actions	67,119.39	76,845.25	114.49

Le rapport contient des renseignements très précis sur le commerce de l'assurance dans la province et sur la situation des compagnies. On ne saurait trop louer le Surintendant des Assurances d'avoir voulu

dégager le plus possible les statistiques provinciales des chiffres globaux, qui donnent une idée d'ensemble seulement des affaires traitées dans notre province.

Pour l'Université de Montréal

(Suite de la 1^{ère} page)

de recevoir plus tard le capital versé. Le projet parut intéressant aux amis de l'Université qui l'acceptèrent; je répète, qui l'acceptèrent, car l'Université tout en étant très sympathique au projet et pour cause... ne voit pas à sa réalisation. Elle en laisse l'entière responsabilité au Fonds de dotation, dont les administrateurs s'occupent de tous les détails et à qui les sommes seront versées par les Compagnies d'assurance au fur et à mesure de la perception des primes. Un comité de fiduciaire se chargera de l'administration et remettra à l'Université les sommes dont elle a besoin.

Il faut donc se rappeler que la campagne qui bat actuellement son plein, n'est pas organisée par l'Université, mais par un groupe de ses amis qui ont l'entière direction du mouvement et qui exerceront une surveillance personnelle sur l'emploi des fonds. On se trouve devant une initiative nouvelle extrêmement intéressante et qui, si elle réussit, peut assurer l'indépendance financière de l'Université.

Mais, Mesdames et Messieurs, qu'est-ce que cette police d'assurance qu'on vient vous offrir? Je vais en quelques mots vous l'expliquer.

Par une police de dotation on entend, comme vous savez, un contrat dont le capital est payable à l'assuré s'il est vivant à une date fixée et, à ses héritiers, s'il meurt dans l'intervalle.

L'offre, plus en détail, revient à ceci:

1° L'assuré s'engage à verser pendant quinze ans une prime correspondant à l'assurance souscrite.

2° En retour l'assureur remettra à l'assuré, au bout de trente ans, le montant de l'assurance ou, aux héritiers, en cas de mort dans l'intervalle;

et à l'Université, en moyenne \$30 par \$1,000 d'assurance pendant dix ans, soit \$300. Et si l'assuré meurt avant l'expiration de ce temps, l'assureur versera le solde des trois cents dollars immédiatement.

Quand on examine l'affaire, en dehors de tout intérêt personnel, on se rend compte qu'en somme l'assuré-souscripteur ne fait que prêter son argent sans intérêt à l'assureur pour une période de 30 ans. De son côté, celui-ci se porte garant du remboursement du prêt, soit au prêteur s'il est vivant, soit à ses héritiers s'il meurt avant le moment fixé. L'assureur s'engage également à verser la part de l'Université quoi qu'il arrive, tant que le contrat restera en vigueur.

Mais je sens que plusieurs questions se présentent à votre esprit. Examinons-en quelques-unes ensemble.

La première, c'est le prix? Comment la prime se compare-t-elle avec le contrat ordinaire? Ou sous une autre forme: paie-t-on plus cher pour cette police que pour le contrat régulier? Il est évident que la prime est plus élevée, mais pas autant qu'on le croit généralement.

Peut-être vous dites-vous également: « J'aimerais mieux m'engager à verser \$300 à l'Université et ne pas m'assurer ». Mais le ferez-vous vraiment? Si vous y êtes décidé, je vous en félicite et je ne vous demande qu'une chose: faites votre premier chèque de \$30 et envoyez-le au Fonds de

dotation de l'Université, avec 9 billets échelonnés annuellement d'ici le 11 juin 1943. Et pour que votre succession n'en soit pas embarrassée, voyez à ce que le Fonds devienne bénéficiaire d'une de vos polices jusqu'à concurrence du solde.

Mais si vous avez pris toutes ces dispositions, que se passera-t-il? L'Université touchera bien \$300 en 10 ans: mais vous les aurez intégralement perdus. Tandis que si vous aviez souscrit une assurance de \$1,000, le montant, 30 ans plus tard, vous serait revenu en totalité ou en quasi totalité suivant votre âge.

Vous voyez que l'affaire n'est pas mauvaise. Au contraire, puisqu'elle vous permet de rentrer dans l'argent que vous avez versé pour aider une oeuvre qui le mérite hautement. Quelle est la souscription qui vous a été remboursée jusqu'ici? Aucune, n'est-ce pas? Eh bien! en voici une qui s'impose. Ne manquez pas de la faire.



Mesdames et Messieurs, vous ai-je convaincus que vous devez aider l'Université, qu'elle le mérite et que vous pouvez contribuer à sa subsistance par le moyen de l'assurance? Je le souhaite sincèrement car, en acceptant de venir vous parler ce soir, je n'ai qu'une intention: vous faire partager ma conviction personnelle.

Choses d'autrefois

Comment on éteignait un incendie au début du XIX^e siècle.

Voici des notes à ce sujet, tirées du livre « le Bon Vieux Temps » par Hector Berthelot, 1^{re} série, pp. 44 et 45, Librairie Beauchemin Limitée.

« En ce temps (1825), le guet était composé d'environ vingt-cinq Watchmen sous le commandement du capitaine Pingnette. La nuit, le Watchman de Québec portait, d'une main, un grand fanal allumé et de l'autre, une crécelle dont le bruit s'entendait à une distance d'environ un mille. Pendant que le citoyen du vieux Stadacona reposait la nuit, dans son lit, il entendait toutes les heures les cris des constables du guet. Le Watchman criait toujours en anglais, l'heure et le temps qu'il faisait, par exemple: Eleven o'clock! stormy night, rainy night, moon night, starry night, all is well! »

Lorsque le feu éclatait dans quelques maisons, l'alarme était d'abord donnée au Watchman. Celui-ci criait Fire! Fire! de toute la force de ses poumons. Ce cri était répété par tous ses compagnons qui agitaient leurs crécelles et réveillaient tous les habitants. Il n'y avait pas de cloches sur les stations de pompes et il fallait courir chez le bedeau O'Neill,² qui résidait sur la rue Saint-Flavien. Le bedeau s'habillait à la hâte et muni d'une lanterne, il montait dans le clocher de la cathédrale et frappait une des cloches avec un marteau qu'il tenait à la main. Le bedeau restait dans le clocher et faisait résonner le tocsin pendant toute la durée de l'incendie.

¹ D'après T. P. Bédard. *Histoire de cinquante ans*, c'est en 1816 que le guet fut établi à Québec.

² Louis Fréchette a consacré à O'Neill une amusante étude dans les *Originaux et détraqués*, p. 23.

Sur les entrefaites, l'alarme était donnée au poste central du guet, situé sur la côte des Chiens, en bas de l'ancienne porte de la Canoterie, porte Hope. Un des Watchmen sortait alors avec un gong d'un diamètre de deux pieds et demi qu'il frappait avec un maillet. Il parcourait les principales rues de la ville en remplissant l'air du bruit sonore et sinistre de son instrument.

Les pompiers couraient à leur poste et sortaient les pompes. Mais comme on ignorait alors, le télégraphe d'alarme, il était impossible de préciser l'endroit où le feu avait éclaté. Deux compagnies de pompiers se recontraient à la bifurcation des rues et s'interrogeaient mutuellement sur la question du quartier où était l'incendie. Souvent, on ne s'accordait pas sur l'endroit et les pompes étaient dirigées à la fois vers deux points différents.

À cette époque, les pompiers étaient sous le contrôle des juges de paix, les compagnies de volontaires ne s'étant organisées que vers 1826, sous le capitaine Sewell.

La loi municipale obligeait les habitants de Québec à garder continuellement dans leur résidence quatre seaux de cuir et un béliet. Les seaux servaient dans la chaîne que formaient les citoyens entre la maison en feu et le puits le plus voisin. Comme le seau devait passer quelquefois par une cinquantaine de mains avant d'arriver à la pompe, il n'y avait que fort peu d'eau dedans lorsqu'on le vidait.

Les boyaux n'étaient pas encore inventés et la lance était fixée au sommet de la pompe. Cette lance était mobile et elle jetait l'eau sur le toit des maisons les plus élevées.

Les pompiers se servaient du béliet pour défoncer des portes ou abattre des murs. En hiver, lorsque les pompes étaient gelées, des charretiers allaient à la brasserie McCallum [la seule qui existait à Québec, en ce temps-là] pour en apporter des tonneaux d'eau chaude pour les faire dégeler. »

Ces notes, revues et corrigées par M. E. L. Massicotte, sont assez alertes. Elles nous décrivent ce que pouvait être la lutte contre l'incendie à une époque pas très lointaine, mais qui paraît très éloignée de nous quand on la compare avec notre organisation actuelle.

Dire

On traduit couramment cette expression par « responsabilité publique ». C'est à tort, car on donne à ce dernier mot un sens qu'il n'a pas en français. Qu'on en juge par la définition suivante, tirée du « Larousse de poche »:

« PUBLIC, adj. — Qui concerne tout un peuple. Qui concerne le gouvernement général du pays. Qui est à l'usage de tous. Manifeste, connu de tout le monde. Auquel tout le monde a droit d'assister. »

Rien ne justifie dans cette définition, le sens qu'on donne au mot « public » dans le milieu des assureurs. Disons donc « responsabilité civile », qui est l'expression française, dont font d'ailleurs usage nos tribunaux.

Si vous voulez continuer de recevoir

“ASSURANCES”

régulièrement, vous devrez vous abonner.

L'assurance au kilomètre

Voilà une innovation assez curieuse pour être signalée. Elle nous vient d'une société française *La Préservatrice*. En voici l'exposé que fait la compagnie elle-même dans une notice reproduite par *l'Argus* de Paris:

« S'inspirant du nouveau mode de perception de l'impôt sur les automobiles, cette nouvelle formule a l'avantage de proportionner les frais d'assurance à l'usage de la voiture. Elle présente un intérêt tout particulier pour diverses catégories d'usagers promeneurs qui n'utilisent leur voiture que pour l'agrément; industriels et commerçants qui n'emploient l'automobile que pour se rendre à leur bureau; ceux encore qui se sont orientés vers l'utilisation simultanée de deux voitures: l'une, économique, pour les courses journalières; l'autre, de grosse cylindrée, pour la route.

L'assurance kilomètre est valable pour un an et pour un parcours déterminé, au choix de l'assuré, avec faculté de prolongations successives. Les tranches initiales minimales à souscrire sont, en principe, de 5,000 ou 10,000 kilomètres. L'assuré qui ne dépasse pas le parcours kilométrique pour lequel il a souscrit sa police, n'a aucune formalité à remplir et bénéficie, dans les divers cas signalés ci-dessus, d'une économie sensible de prime.

Si, pour une raison quelconque, l'assuré est amené à dépasser le chiffre de ses prévisions, il peut, et ce, par simple lettre recommandée et en quelque endroit qu'il se trouve, demander la souscription de tranches supplémentaires de 2,500 kilomètres; la garantie lui est accordée par la Compagnie, dès la réception de sa lettre — la date du cachet de la poste faisant foi — et ce, moyennant la perception d'une surprime très modique.

Pour bénéficier de ces avantages, l'assuré n'est tenu qu'à la pose, sur sa voiture, d'un compteur spécial dont, moyennant une contribution modeste, il devient définitivement propriétaire.

L'assurance kilomètre couvre un minimum de garantie de 500,000 fr. pour les sinistres causés aux tiers; elle peut, d'ailleurs, se compléter par une assurance complémentaire à garantie illimitée et donne, ainsi, le maximum de sécurité. »

L'Argus cite également le texte intégral de la police. Nous le tenons à la disposition de ceux de nos lecteurs qui désireraient en prendre connaissance.

Chroniques

Chronique judiciaire

Accident d'automobile: état d'ébriété du conducteur. Aveu judiciaire dans une poursuite criminelle; recours en garantie.

« Seule la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré lui fait perdre le bénéfice de l'assurance contre les accidents d'automobile, comme contraire en pareil cas à l'ordre public. Dans le cas de faute même lourde, la compagnie d'assurance ne peut échapper à son obligation d'indemniser l'assuré pour responsabilité encourue pour dommages causés à autrui.

L'aveu judiciaire de l'assuré dans une poursuite criminelle, invoqué par une compagnie d'assurance pour faire rejeter une action de l'assuré, mais qui avait été faite sous l'empire d'une erreur de fait et d'un malentendu, ne lie pas l'assuré qui est admis à faire la preuve de l'erreur par témoins en établissant le malentendu et que de fait il n'avait pas commis un acte criminel. »

Tel est le jugement rendu par la Cour Supérieure de Québec sur une action en garantie par un automobiliste contre son assureur.

A la suite d'un accident ayant causé des blessures corporelles à un piéton, l'automobiliste en avait donné avis à sa compagnie d'assurance qui dénia toute responsabilité en alléguant que lors de l'accident son assuré était en état d'ébriété et que de plus, il avait plaidé coupable de négligence volontaire sur une poursuite criminelle. La police ne la liait donc pas.

Poursuivi en justice par la victime de l'accident, l'assuré, connaissant le refus de sa compagnie à prendre son fait et cause, lui intenta à son tour une action en garantie, qui fut maintenue par le tribunal pour les raisons résumées ci-dessus.

Sur la question d'ébriété, le savant Juge s'en tint à la définition légale donnée récemment par notre Cour d'appel comme suit:

« C'est ce degré d'insouciance, produite par des liqueurs spiritueuses, qui peut ne pas aller jusqu'à l'ivresse proprement dite, mais qui affecte le discernement, la faculté de détermination, l'esprit de prudence, l'habileté et la maîtrise nécessaires pour la conduite normale d'un véhicule automobile. »

Il va sans dire que ce « degré d'insouciance » produit par l'alcool varie avec les individus et que pour conclure à l'ivresse, il faut se baser non pas tant sur la quantité d'alcool consommée que sur la conduite de la personne avant comme après l'accident, conduite caractérisée dans le cas d'ivresse par certains signes comme, par exemple, nervosité, lenteur des mouvements, indécision et inconscience, manque de sang-froid, incohérence de langage, etc.

Comme aucun de ces symptômes ne se sont trouvés chez l'assuré, la cour a condamné l'assureur à indemniser son assuré du jugement rendu contre lui sur l'action principale.

Hector MACKAY,
avocat.

Documentation

Le bibliothécaire de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales nous a remis la liste des ouvrages d'assurances reçus récemment à l'Ecole. C'est avec plaisir que nous la publions ici à l'usage de nos lecteurs.

GALBRUN, Henri: *Théorie mathématique de l'assurance invalidité et de l'assurance nuptialité*. Calcul des primes et des réserves. Paris, Gauthier-Villars, 1933.

Quebec Assurance Service Magazine, Montréal. J. Max. Larocque, directeur. Mensuel.

The Chronicle, Banking, Insurance and Finance (Montreal). Hebdomadaire. Assurances. Mensuel.

La bibliothèque économique de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales compte plus de 28,000 ouvrages de référence sur le commerce, l'industrie, la finance, l'économie politique, etc.; elle reçoit tous les mois environ 800 périodiques traitant des mêmes sujets. Elle est ouverte tous les jours de 9 heures à midi, de 2 heures à 10 heures; le samedi, de 9 heures à cinq heures.

General Auto Repairs

Limited

B. MIGNAULT J. E. WIER

La plus grande maison à Montréal
se spécialisant dans les réparations
d'automobile.

ROYAL GARAGE

Tél. MARquette 3511

Assurez-vous dans:

THE LONDON & LANCASHIRE GUARANTEE & ACCIDENT COMPANY OF CANADA

Transigeant les classes d'assurances suivantes:

Automobile	
Accident	Bris de glace
Maladie	Bons:
Vol	judiciaires
Responsabilité publique	d'entrepreneurs
Responsabilité patronale	de fidélité

Demandez les détails de notre police spéciale automobile protectrice.

Succursale pour Québec et les Provinces Maritimes:
465 RUE ST-JEAN, MONTRÉAL
A. S. BOOTH, Gérant. Tél. MARquette 7554
Applications pour agences sollicitées.

SÉCURITÉ

Fondée en 1845

Fonds Accumulés
\$212,000,000

Bureau chef au Canada:
500 PLACE D'ARMES, MONTRÉAL

Gérant: J. H. LABELLE

L'assurance incendie dans le Québec

Dans quel ordre se classent les 12 compagnies qui, en 1932, ont traité les affaires les plus considérables dans la province de Québec? Voilà un fait que nous permet d'établir avec précision le rapport du surintendant des Assurances qui vient de paraître. Voici l'ordre dans lequel le classement s'établit:

	Primes souscrites
Liverpool & London & Globe ...	\$1.070.000
Royal Insurance ...	853.000
Phoenix Assurance ...	557.000
Guardian Assurance ...	460.000
Nationale de Paris ...	355.000
Liverpool-Manitoba ...	353.000
Queen Insurance ...	340.000
Home Insurance ...	334.000
North British & Mercantile ...	320.000
London & Lancashire ...	275.000
Globe & Rutgers ...	266.000
Assurance du Canada ...	259.000

A signaler la prééminence des sociétés britanniques: sept sur douze. Les autres sont françaises (une), américaines (deux), canadiennes (deux).

La Compagnie d'Assurance du Canada a quelque mérite à occuper la douzième place, car elle est de fondation relativement récente. Elle doit sa rapide expansion à la sûreté de jugement et à l'initiative de sa direction.

Vocabulaire

PRODUCT LIABILITY INSURANCE.
Assurance contre la responsabilité civile des fabricants.

CONTRACTUAL LIABILITY INSURANCE.
Assurance contre la responsabilité contractuelle.

AIRCRAFT PROPERTY DAMAGE INSURANCE.
Assurance contre la responsabilité civile des propriétaires d'avions (dommages matériels).

AIRCRAFT FIRE INSURANCE.
Assurance contre l'incendie des avions.

BEAUTY PARLOR LIABILITY INSURANCE.
Assurance contre la responsabilité civile des salons de coiffure.

OPTOMETRISTS LIABILITY INSURANCE.
Assurance contre la responsabilité civile des opticiens.

PHYSICIANS & SURGEONS LIABILITY INSURANCE.
Assurance contre la responsabilité civile des médecins et chirurgiens.

DENTISTS LIABILITY INSURANCE.
Assurance contre la responsabilité civile des dentistes.

DRUGGISTS LIABILITY INSURANCE.
Assurance contre la responsabilité civile des pharmaciens.

HOSPITAL LIABILITY INSURANCE.
Assurance contre la responsabilité civile des hôpitaux.

GARAGE OWNERS LIABILITY INSURANCE.
Assurance contre la responsabilité civile des garagistes.

EMPLOYERS LIABILITY INSURANCE.
Assurance contre la responsabilité patronale.

AIRCRAFT LIABILITY INSURANCE.
Assurance contre la responsabilité civile des propriétaires d'avions.

SPORTS LIABILITY INSURANCE.
Assurance contre la responsabilité civile des sportsmen.

ELEVATOR LIABILITY INSURANCE.
Assurance contre la responsabilité civile des propriétaires d'ascenseurs.

TEAMS LIABILITY INSURANCE.
Assurance contre la responsabilité civile des propriétaires de chevaux.

OWNERS, LANDLORDS AND TENANTS PUBLIC LIABILITY INSURANCE.
Assurance contre la responsabilité civile des propriétaires et locataires.

THEATRE LIABILITY INSURANCE.
Assurance contre la responsabilité civile des théâtres.

MANUFACTURERS PUBLIC LIABILITY INSURANCE.
Assurance contre la responsabilité civile des manufacturiers.

CONTRACTORS PUBLIC LIABILITY INSURANCE.
Assurance contre la responsabilité civile des entrepreneurs.

PUBLIC LIABILITY INSURANCE.
Assurance contre la responsabilité civile.

HEALTH INSURANCE.
Assurance contre la maladie.

WHEEL INSURANCE.
Assurance contre les dégâts par les volants.

ELECTRICAL MACHINERY INSURANCE.
Assurance des machines électriques.

ENGINE INSURANCE.
Assurance contre le bris des machines.

STEAM BOILER INSURANCE.
Assurance contre l'explosion des chaudières.

PLATE GLASS INSURANCE.
Assurance contre le bris des glaces.

ACCIDENT INSURANCE.
Assurance contre les accidents.

ELECTRIC CURRENT INTERRUPTION INSURANCE.
L'assurance contre l'interruption des courants électriques.

SPRINKLER LEAKAGE INSURANCE.
Assurance contre les dommages par les extincteurs automatiques.

WATER DAMAGE INSURANCE.
Assurance contre les dégâts des eaux.

AUTOMOBILE INSURANCE.
Assurance automobile.

Fondée en 1869

SOLIDE PROGRESSIVE

Capital payé \$3.000.000.00

NEW HAMPSHIRE FIRE
Insurance Co.

Département canadien:

276 ouest, rue ST-JACQUES, Montréal
R. de GRANDPRÉ, Gérant.

Si vous voulez continuer de recevoir
"ASSURANCES"
régulièrement, vous devrez vous abonner.

O. Leblanc & Fils Ltée

AGENTS GÉNÉRAUX

Union Marine & General Insurance Co. Ltd.
Anglo Scottish Insurance Co. Ltd.
Royal Scottish Insurance Co. Ltd.
Patriotic Assurance Co. Ltd.
Canadian Indemnity Company

AUTOMOBILE :

ANGLO SCOTTISH INSURANCE CO. LTD.
Canadian Indemnity Company

Compagnies indépendantes

276, ST-JACQUES O., MONTRÉAL



Fondée en 1828

L'UNION

Compagnie d'Assurances contre l'incendie,
les accidents et risques divers,
de Paris, France.

J. P. A. GAGNON

Directeur pour le Canada

465, RUE ST-JEAN - MONTRÉAL

PLACEMENTS PROFITABLES

Les obligations du Dominion, des Provinces, des Municipalités et des principaux services publics rapportent actuellement de 4.50% à 7%.

Ces titres restent, dans les périodes de crise comme dans les périodes de prospérité, le mode de placement le plus sûr et le plus profitable.

Notre Service français
est à votre disposition

NESBITT, THOMSON
AND COMPANY LIMITED

355 rue Saint-Jacques

MONTRÉAL